Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 27 JANVIER 2022

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2022 Affichage du 18.01.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens suite à la convocation du 18.01.2022, affichée le 18 janvier 2022.

Etaient présents: M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

<u>Etaient absents-excusés</u>: M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également: M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.01.009

DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT – REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA PROVIDENCE ET DU CARREFOUR RD8 / RD 111

Le Président rappelle au conseil l'engagement en 2019 d'une mission de maitrise d'œuvre (menée par Orne Métropole) en vue de requalifier le quartier de la PROVIDENCE, de fluidifier la circulation au carrefour des RD 8 et RD 111, de qualifier les dessertes de l'EHPAD et de la Maison de santé (parking accès PMR...), de mettre en sécurité les résidents de l'établissement et les piétons.

Cette opération comprenant, le réaménagement du carrefour de la RD 8 / RD 11, la création de parkings pour les usagers, et la reprise de la circulation autour de l'EHPAD, s'élève un cout prévisionnel estimé à 357 275.00 € HT auquel s'adjoignent les coûts liés à la démolition des anciens bâtiments de l'EHPAD sur l'emprise du projet de carrefour pour un montant de 113 716.64 € HT.

Le cout global de l'opération de réaménagement du carrefour et des abords de l'EHPAD s'élèvent à 470 992 € HT soit 565 190 € TTC

La demande de subvention au titre de la DETR ne comprend pas les travaux de démolitions des anciens bâtiments de l'EHPAD.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

-	1 dossier rescindement	30 000 €
-	1 dossier FAL (acquis)	17 680 €
	Subvention au titre de la DETR 2022 (hors démolition) 50 %	178 638 €
-	Région (contrat de territoire)	75 000 €
-	Convention avec l'association marguerite Guérin (acquis)	16 080 €
-	FCTVA	92 714 €
_	Reste à charge à la CdC (fonds de concours à solliciter)	150 078 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID: 061-200068856-20220127-2022_01_009-DE

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- D'inscrire au budget 2022 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante, au titre de la DETR 2022, et du contrat de territoire.
- D'autoriser monsieur le président à établir et signer la convention de participation financière avec la commune de Longny les Villages correspondante, et tous documents y afférents.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Président a lancé sans délais la consultation des entreprises

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président, Emmanuel LE SECQ